

CONSEIL COMMUNAL
1660 CHÂTEAU-D'OEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1660 CHÂTEAU-D'OEX

Château-d'Oex, le 5 septembre 2021

Préavis municipal No 22/2021

Demande de crédit pour les travaux d'urgence et la révision de la carte des dangers à la suite de chutes de blocs sur la route du flanc «Est» de la Laitemaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis municipal susmentionné s'est réunie le jeudi 2 septembre, en présence de Mme Nicole Schnegg, Municipale et M. Roland Oguey, chef du service des travaux.

Elle était composée de M. Didier Morier, 1^{er} membre, Mme et MM., Florian Revaz, Patrice Rossier, Patrice Morier en remplacement de Christophe Pilet et Francine Morier, rapporteur, en remplacement de Nancy Chamorel.

La séance a commencé par une visite sur place. Les informations suivantes nous ont été données :

La semaine du 7 juin, des gravats sont tombés sur la route forestière du flanc « Est » de la Laitemaire, ils ont été mis de côté, et la semaine suivante de gros blocs sont également tombés.

Une séance étant prévue cette semaine-là avec le géologue, le responsable des dangers naturels ainsi que l'inspecteur forestier ; ces derniers ont pu directement aller sur place et évaluer les dangers.

Le lendemain 18 juin, suite à l'évaluation des dangers par le bureau ABA-GEOL SA, il a fallu évacuer les habitations de la Coulaz qui se situent juste en contrebas des éboulements. Une cellule de crise a été créée à 16h00 et à 20h00 déjà, tous les habitants concernés étaient évacués, soit une douzaine de personnes, et la route d'accès aux Ciernes Picats barrée.

L'entreprise Gianinetti SA est déjà intervenue le week-end suivant pour commencer les travaux de consolidation. Ils ont relevé qu'ils avaient rarement vu un terrain aussi miné.

Divers travaux ont été effectués, et à fin juillet tout était terminé, et les habitants ont pu réintégrer leur logement.

A noter que la route forestière de la Laitemaire est toujours fermée, tant que l'étude des dangers n'est pas finalisée. Les travaux effectués sont définitifs mais le souci, vient des alentours.

La commission se déplace ensuite en salle du conseil pour continuer l'étude ce préavis, en constatant toutefois en route que ce ne sont pas les magnifiques peintures de Willy qui ont déstabilisé le terrain !

Quelques informations supplémentaires nous sont données :

L'étude complémentaire de la carte des dangers nous indiquera quels travaux devront être entrepris par la suite. Ces travaux devraient faire l'objet d'un nouveau préavis. La zone concernée par cette étude est indiquée en page 9 du préavis. Des éléments avaient déjà été cartographiés, mais il n'y a pas eu une étude de terrain. Cette étude, d'un coût estimé de CHF 15'000.—HT, est prise en charge à 93 % par le Canton.

Les travaux réalisés à ce jour sont estimés à CHF 204'000.— TTC, les factures n'étant pas encore rentrées, avec un taux de subventions de 70 %, sauf pour les coûts des logements mis à disposition des habitants déplacés, ces coûts étant entièrement à la charge de la commune.

A la question de savoir pourquoi le gros caillou n'a pas été miné, il est répondu qu'il y avait un volume conséquent de gravats derrière, et que cela aurait été très dangereux pour les habitations de la Coulaz.

Après ces explications, les représentants communaux nous quittent.

La commission constate que ces travaux ont été effectués dans l'urgence et en un temps record. Un conseiller relève toutefois que la communication concernant la fermeture de la route menant aux Ciernes-Picats aurait pu être améliorée pour les usagers.

Finalement, la commission, qui constate que ces travaux, faits dans l'urgence étaient indispensables, vous propose, à l'unanimité de ses membres :

- A) d'autoriser la Municipalité à financer les travaux d'urgence et la révision de la carte des dangers à la suite de chutes de blocs sur la route du flanc « Est » de la Laitemaire.
- B) d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 204'000.00.
- C) de financer ce montant :
 - Par une subvention d'environ 70%, soit CHF 142'800.00 à recevoir.
 - Le solde de CHF 61 '200.00 par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours si nécessaire.
- D) d'amortir :
 - L'investissement net de CHF 61 '200.00 sur une période de 15 ans, à raison d'environ CHF 4080.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
 - A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 605.90 au taux moyen actuel de 0,99%.

Le rapporteur :

F. Morier